

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200406_033

portant sur

LA FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE NAUTILIA

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22, alinéa 2,

VU la délibération n°201711270003 du Conseil municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision n°MLDC_190417_034 du 17 avril 2019 relative à la fixation des tarifs de la piscine municipale Nautilia,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de la piscine municipale Nautilia pour l'année 2020 comme suit :

1 – Tarifs de base des activités

INTITULE	2020
Entrée individuelle enfant moins de 4 ans	gratuit
Entrée individuelle enfant de 4 ans à 15 ans	3,00 euros
Entrée individuelle 16 ans et plus	3,80 euros
Aquagym 1 séance	7,50 euros
Aquagym 5 séances	29,00 euros
Carte jeunes : entrée individuelle enfant de 12 à 15 ans	1,30 euros
Carte jeunes : entrée individuelle enfant de 16 à 20 ans	2,00 euros
Test pour autorisation activités nautiques (entrée comprise dans le tarif)	5,00 euros
Tarifs réduits comités d'entreprise (à partir de 20 entrées achetées)	1,60 euros
Entrées groupes à partir de 12 personnes, accompagnateurs gratuits	2,00 euros
Cours particuliers à l'unité	16,00 euros
Cartes fréquence jeune 5 entrées de 4 à 15 ans	11,00 euros
Cartes fréquence 5 entrées 16 ans et plus	14,50 euros
Cartes fréquence jeune 10 entrées de 4 à 15 ans	18,00 euros
Cartes fréquence 10 entrées de 16 ans et plus	25,00 euros
Carte fréquence 20 entrées de 4 à 15 ans	27,00 euros
Cartes fréquence 20 entrées de 16 ans et plus	40,00 euros
Cours collectifs de natation enfant 10 séances	63,00 euros
Entrée tout public, après 17 h	2,00 euros
Entrée Pergola	2,00 euros
Divers : vente de maillots	10,00 euros

2 – Tarifs des activités soumises aux abattements

Afin de faciliter l'accès des activités aux familles et aux jeunes aux revenus modestes, il est proposé de pratiquer des abattements sur les grilles tarifaires des activités ci-dessous :

INTITULE	revenus inférieur à 1100 euros	revenus compris entre 1100 euros et 2700 euros	2020
Cartes fréquences jeune 5 entrées de 4 à 15 ans	Réduction de 20 %	Réduction de 10 %	11,00 euros
Carte fréquence 5 entrées de 16 ans et plus			14,50 euros
Carte fréquence jeune 10 entrées de 4 à 15 ans			18,00 euros
Carte fréquence 10 entrées de 16 ans et plus			25,00 euros
Carte fréquence jeune 20 entrées de 4 à 15 ans			27,00 euros
Carte fréquence 20 entrées de 16 ans et plus			40,00 euros
Cours collectifs de natation enfant : 10 séances			63,00 euros
Cartes aquagym : 5 entrées			29,00 euros

Les revenus sont mensuels et calculés par l'addition des salaires et du foncier ainsi que tous autres les revenus confondus avant abattement,

Les personnes ne justifiant pas de leur parenté par le livret de famille ou de leur revenu par l'avis d'imposition ne pourront pas bénéficier de l'abattement,

3 – Remise à titre gracieux de cartes de 5 entrées à la piscine (Tombola, Loto...) pour les écoles publiques et privées

INTITULE	2020
Dotation pour des cartes de 5 entrées piscine dans la limite de 300 euros	gratuit

4 – Tarifs d'événementiels

Afin de faciliter l'accès au « Sport pour Tous » lors de certains événementiels sportifs de la commune, il est proposé les tarifs ci-dessous :

INTITULE	2020
Entrée individuelle tous publics piscine Nautilia : journée promotionnelle	1,00 euros
Repas individuel et accès bassin: nuit de Nautilia	7,50 euros

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal, chapitre 70, article 70631,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le six avril deux mille vingt,

Le Maire,
Pierre LEDUC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.